

M. HOMUTH: Si la commission découvrait que les salaires étaient trop bas et que les ouvriers avaient raison de se mettre en grève et si le commissaire établissait que la grève était illégale, les ouvriers seraient-ils poursuivis?

L'hon. M. McLARTY: Je ne veux pas nuire au travail par une déclaration prématurée, mais je puis éclaircir ce point de la façon suivante: il s'agit dans un cas du droit de faire une grève illégale. Il aurait été à propos et parfaitement raisonnable pour les ouvriers de demander la nomination d'une commission et on aurait fait suite à leur requête. Toutefois, ils ont préféré se mettre en grève. L'honorable député de Waterloo-Sud comprendra la différence prononcée qui existe entre le droit de demander la nomination d'une commission et le droit de se mettre en grève avant d'avoir fait cette requête.

SIR JOHN A. MACDONALD

DÉVOILEMENT D'UNE PLAQUE COMMÉMORATIVE
À SAINT-PATRICE (P.Q.) À L'OCCASION DU
CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE SA MORT

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIOT (Témiscouata): Puis-je demander au ministre des Mines et Ressources quelle décision il a prise au sujet du dévoilement d'une plaque commémorative à Saint-Patrice, ce merveilleux endroit de villégiature du bas Saint-Laurent, où feu sir John A. Macdonald a passé de si nombreux étés? La plaque a été apposée sur la façade de la villa qu'il occupait.

L'hon. T. A. CRERAR (ministre des Mines et Ressources): Monsieur l'Orateur, depuis que l'honorable député de Témiscouata a posé la question, il y a quelques jours, j'ai pu l'étudier et j'ai appris comment on a procédé dans le passé en pareille occurrence. Comme l'honorable représentant l'a dit l'autre jour, on a apposé il y a quelques années une plaque commémorative pour rappeler le fait que sir John A. Macdonald a passé plusieurs fois ses vacances d'été à Saint-Patrice, dans le beau comté de Témiscouata que l'honorable député représente à la Chambre. L'Etat n'a pas coutume de prendre part à la pose de plaques destinées à commémorer des incidents d'importance plutôt locale. L'usage veut qu'à l'occasion de pareilles manifestations, on délègue celui qui représente la province intéressée dans la Commission des sites et monuments historiques. La proposition de l'honorable député de Témiscouata a beaucoup de bon et

[L'hon. M. McLarty.]

j'ai décidé d'inviter l'honorable juge Surveyer, le représentant québécois à la Commission, à rendre hommage à sir John A. Macdonald, lors de la cérémonie de dévoilement de la plaque, qui aura lieu peut-être en même temps que la cérémonie de Kingston, ou ultérieurement.

ÉCOLE PROFESSIONNELLE DE TORONTO

DEMANDE D'AIDE AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL
POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂ-
TIMENT DESTINÉ À LA FORMATION DE MÉCA-
NICIENS D'AVIATION

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. G. ROSS (St. Paul's): Le ministre du Travail a-t-il pris une décision au sujet de la demande d'assistance formulée par la commission scolaire de Toronto relativement à son nouvel immeuble destiné à l'instruction de mécaniciens d'aviation. La session achève et comme la question est fort importante, m'indiquerait-on les mesures qu'on a prises?

L'hon. N. A. McLARTY (ministre du Travail): J'ai eu l'honneur de recevoir une délégation de Toronto, composée du président du Board of Education et de quelques membres de cette commission. Il fut question, au cours des entretiens qui suivirent, de l'agrandissement de l'école professionnelle centrale. Je ne compte guère décider le Gouvernement à accorder son aide, mais j'espère avoir une réponse définitive d'ici quelques jours. Cependant, je crois pouvoir donner à l'honorable député l'assurance que la réponse ne sera pas très encourageante.

COMITÉ DU BACON

DÉCLARATION RELATIVE À LA RESTRICTION DE LA
CONSOMMATION DOMESTIQUE DU PORC

A l'appel de l'ordre du jour.

M. M. C. SENN (Haldimand): Je désire poser au ministre de l'Agriculture une question à laquelle il ne pourra peut-être pas répondre aujourd'hui. La commission du bacon a récemment annoncé, par la voie des journaux, que la consommation de porc au Canada sera dorénavant limitée. Le ministre tient-il à faire aujourd'hui ou demain une déclaration au sujet de la portée de cette ordonnance et des modalités de son application?

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Je préfère attendre à demain pour me prononcer.